
CDK 77

PROCEDURE POUR S'INSCRIRE A UN EXAMEN DE GRADE

L'inscription est une démarche personnelle de la part des pratiquants. Ces derniers doivent donc consulter le site du CDK 77 pour connaître les dates, lieux et horaires des examens.

Le dossier d'inscription doit parvenir au moins 30 jours francs avant la date de l'examen.

Adresse du siège social de la ligue : **Un seul dossier par enveloppe en précisant sur celle-ci « passage de grade karaté avec sa discipline. »**

FFKDA Comité Départemental de Seine et Marne
Hôtel de Ville de Coulommiers
13 rue du Général de Gaulle
77120 Coulommiers

Ce dossier doit comporter toutes les pièces nécessaires, sous peine de ne pas être pris en compte. Vous pouvez consulter les conditions d'âge et les possibilités de bonification, dans le « Règlement de la Commission Spécialisée des Dan et Grade Equivalents ».

Liste des pièces à fournir :

- Le formulaire d'inscription.
- Une photo d'identité
- L'attestation de l'historique des licences.

- Un chèque de 50 € à l'ordre du Comité Départemental de Seine et Marne (CDK77)
- Une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse du candidat pour l'envoi de la convocation

Le jour de l'examen, le candidat doit se présenter avec sa convocation et son passeport sportif.

Ce dernier doit être dûment complété :

- La 1^o page doit comporter la photo et l'identité du propriétaire (suivant les passeports)
- La page « épreuves pour l'obtention de l'examen » doit être entièrement complétée (photo, signature ...)

Vous pouvez trouver tous les renseignements sur le site de la FFKDA rubrique grades.